

■ **Société coopérative pour l'habitation Casa Malta**, à Genève, CH-660-0509005-8, construire et mettre à disposition de ses membres des logements à des conditions favorables, etc. (FOSC du 14.03.2005, p. 7). Prestations des associés: souscription d'au moins une part sociale de CHF 500 (auparavant CHF 6'500). Statuts modifiés le 23.05.2007 également sur des points non soumis à publication.
Journal no 11810 du 14.09.2007
(04119038 / CH-660.0.509.005-8)